

« Témoignage chrétien » et le débat sur les unions homosexuelles

Le mariage n'est pas un contrat quelconque

En diverses occasions «Témoignage chrétien» s'est mesurée de manière intelligente avec les questions de la modernité sans s'éloigner de la morale catholique. C'est la raison pour laquelle il est vraiment dommage de lire sur la revue française, une défense sans conditions des « mariages » gay. Cela est surtout dommage parce que, en soutenant cette position, la revue utilise les arguments les plus banals du *politiquement correct*, précisément à un moment où, en France, est en cours une vive discussion sur leur légalisation, dans laquelle de nombreux laïcs interviennent aussi contre cette proposition avec de bons arguments juridiques, psychanalytiques, philosophiques.

Refuser aux homosexuels la possibilité d'établir un contrat matrimonial serait, selon la revue, « ajouter une discrimination à celles dont ils ont déjà trop souvent été l'objet » ; et elle déclare que le projet de loi en question serait un pas en avant vers la reconnaissance de l'égalité pour les homosexuels. Reste donc inexprimée, mais logiquement déductible, la menace qui pèse sur ceux qui s'opposent à ces « mariages » : ils seraient contraires à l'égalité des gay, donc homophobes.

Comme si l'on ne pouvait pas défendre le droit des gay à n'être soumis à aucune discrimination et, dans le même temps, être contraires à leur accorder le mariage. Comme si l'égalité entre les citoyens devait être ratifiée toujours par l'effacement de toute différence : niant dans ce cas celles sexuelles.

L'histoire et le droit enseignent que l'égalité entre les citoyens doit être toujours mesurée à l'aune des différences que la réalité établit entre eux. Les droits des enfants ne sont pas ceux des personnes âgées, les droits des femmes sont différents sous certains aspects de ceux des hommes. Et cela ne signifie pas qu'ils ne jouissent pas d'une égalité face à la loi : il s'agit d'une égalité qui tient compte des possibilités différentes, mais elle n'en est pas pour autant moins précieuse et positive.

Le mariage n'est pas seulement un contrat comme tant d'autres, comme l'écrit «Témoignage chrétien», qui peut fonctionner ou non, mais le lien institutionnel à la base d'une famille, c'est l'institution née pour protéger et garantir la filiation, établie de manière à déterminer les droits et les devoirs qui passent entre les générations. Du moment qu'un couple homosexuel ne prévoit pas la filiation, il est quelque chose de différent. L'utopie de l'égalité, qui a déjà fait tant de dégâts au XXe siècle se présente ainsi aujourd'hui sous de nouveaux atours, en demandant de déclarer égaux des liens qui ne le sont pas, et en recommençant, de cette manière, à tromper l'humanité comme elle l'a fait par le passé dans le socialisme réel. Dire que le mariage entre une femme et un homme est égal à celui entre deux homosexuels constitue, en effet, une négation de la vérité qui attaque l'une des structures de base de la société humaine, la famille. On ne peut pas fonder une société sur ces bases sans en payer ensuite un prix très élevé, comme cela est déjà advenu par le passé lorsque l'on a cherché à réaliser une totale égalité économique et sociale. Pourquoi répéter la même erreur pour suivre encore une fois une utopie dorénavant consumée ?

Sur la possibilité des homosexuels à élever des enfants, « Témoignage chrétien » ne s'exprime pas clairement : tandis qu'elle affirme d'une part que « le droit d'un enfant à connaître ses origines est un droit essentiel », de l'autre elle fait comprendre qu'elle serait favorable à l'adoption également pour les couples gay, et elle invite à considérer les liens électifs supérieurs à ceux du sang.

Certes, celui qui écrit ne pense pas au destin des enfants destinés à l'adoption de couples homosexuels, déjà privés une fois de leurs parents, puis contraints à vivre dans une situation qui ne leur offre même pas le simulacre d'une famille normale. Une double diversité vraiment lourde à supporter.

Du reste, nous savons bien que le désir d'avoir un enfant de son sang – ou au moins du sang de l'un des deux membres du couple – prévaut dans les réalités des couples homosexuels sur celui de l'adoption, en donnant lieu à nouvelles formes d'exploitation, comme la vente-achat de gamète et la location d'utérus.

S'il est vrai sans aucun doute que, au-delà de la question des mariages homosexuels, il y a beaucoup d'autres « désordres anthropologiques » sur lesquels intervenir, au nombre de ceux-ci nous devons sans aucun doute compter ces formes d'exploitation que les nouvelles biotechnologies suscitent et favorisent, également dans la

procréation assistée. Et sans doute la reconnaissance des mariages gay ne ferait qu'en stimuler d'autres. Il n'est pas si facile, comme l'écrit la revue, de distinguer entre conjugalité, parentèle et filiation. Et d'ailleurs, pourquoi le faire en forçant la signification originelle, anthropologique et juridique, de la famille ?

Linguistes et psychologues sont en train de mettre en garde la société contre le risque de vider les mots de leur sens : le concept de famille ne peut pas s'élargir démesurément, sans détruire l'identité d'une des institutions les plus importantes d'une société, et il arrive la même chose pour la définition de mère et de père.

Pourquoi ne pas écouter la parole qui signale ces erreurs ? Être catholiques est bien davantage qu'embrasser une position culturelle à la mode, et les responsables de «Témoignage chrétien» – malgré ce soutien apporté au mariage homosexuel – le savent bien.

LUCETTA SCARAFFIA

18 décembre 2012

[mots clés: [mariage et famille](#)]